

Compte-rendu de la réunion de quartier du 1^{er} juillet 2023 5/5 (Pradas, tranche 2)

Elus présents : Jean-Pierre PUGENS (maire), Pierre CARRIERE (1^{er} adjoint), Anthony GARCIA (adjoint au cadre de vie), Simon LAGORCE (adjoint aux travaux), Gilles HENRY (conseiller municipal).

Administrés présents et inscrits sur la liste de diffusion : Abdelaziz AZYZ, Mohamed AZYZ, Alain BOTTURA, Roman BRESSON, Marie-Laure BRISSET, Louis CARRIERE, Dominique COURTINE, Marilyn & Luc DIELEMA, Marie-Hélène & Jean-Jacques NEEL, Marie-Odile SAINT-SAUVEUR, Zineb & Mohamed TAFA, Denis VIGUIE.

1- Contexte et déroulement de la réunion

Dans le cadre de la démocratie participative, la municipalité de Montarnaud organise des réunions de quartiers afin de présenter les projets, d'échanger avec les habitants et de faire remonter leurs aspirations et leurs préoccupations.

Comme les 2 années précédentes, 5 rencontres ont été planifiées sur les différents secteurs de la commune :

- Centre ancien (3 juin),
- Deux fontaines, Source, Font Carbonnière, la Roque et Pétrou (10 juin),
- Champ vert, Clos des vignes, Truquets (17 juin),
- Pradas tranche 1, de l'avenue de Montpellier jusqu'au collège (24 juin),
- Pradas tranche 2, côté Super U (1^{er} juillet).

Le présent compte-rendu concerne la cinquième réunion sur le secteur de la tranche 2 du Pradas, qui a eu lieu le samedi 1^{er} juillet à l'école maternelle. Une nouvelle réunion sera programmée d'ici 8 mois pour s'assurer de la prise en compte des remarques formulées par les administrés.

2- Remarques formulées par les administrés et réponses de la municipalité

a) Défauts d'entretien & incivilités

- Grille instable sur l'avaloir situé avenue Gilbert Sénes à intersection avec la rue des Romarins.
→ Nous réaliserons la reprise avec les services techniques (claquement lors des passages de véhicule).
- Les voitures prennent parfois la placette de la rue des Vignes en sens interdit.
→ Nous réaliserons une signalisation par marquage ou panneau pour indiquer le sens de circulation.
- Aire de jeux de la rue Abraham Lincoln trop bruyante (cris d'enfants, adolescents qui jouent tard au ballon...)
→ Le plateau sportif est en cours d'aménagement pour offrir aux adolescents les infrastructures qui manquent à la commune. Rappel à faire aux parents de jeunes enfants qui jouent sans surveillance.
- Le portail du hangar des services techniques est bruyant.
→ Nous réparerons le portail pour limiter le bruit et sensibiliserons les agents des services techniques qui travaillent tôt.
- Manque d'entretien du cheminement piéton situé entre l'avenue des Pouses et la rue des Vignes.
→ Nous réaliserons la reprise de cette ruelle pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales (bétonnage avec forme de cunette ?).

b) Petits travaux

- Ravinement sur le chemin menant du terrain de football au chemin de la Tour.
→ **Nous constaterons sur place avec les services techniques la reprise à réaliser.**
- Vitesse excessive sur la rue Abraham Lincoln et dans les rues de la ZAC du Pradas en général, la zone limitée à 30 km/h devrait être rappelée.
→ **Nous étudierons la faisabilité pour réaliser des aménagements : chicanes, potelets, signalétique, changement de sens de priorité... avant de les proposer aux riverains.**
- Remplacement de l'éclairage des candélabres par des LED non prévu rue des vignes ?
→ **Le remplacement progressif est en cours, avec priorité aux ampoules les plus énergivores.**

c) Urbanisme et amélioration des espaces publics

- Aménagement de la parcelle située au sud de Super U.
→ **Hérault Logement a lancé un projet de 28 logements sociaux pour les séniors et habitats inclusifs. Ce bâtiment R+2 devrait accueillir des cabinets médicaux en rez-de-chaussée.**
- Aménagement de la parcelle située au sud de l'école maternelle en cours d'agrandissement.
→ **Il est prévu de réaliser un bâtiment de 2 étages similaire aux logements sociaux réalisés en face, avec commerces, salle de sport et professions libérales.**
- Suite donnée à la concertation réalisée l'année dernière sur la cave coopérative, notamment pour la prise en compte des nuisances sonores pour les riverains.
→ **Les avis des participants ont été pris en compte par l'architecte en charge de réaliser le programme, qui sera fait sur la base d'un marché en conception/réalisation. La municipalité communiquera pour présenter l'avancée du projet. Les aménagements seront réalisés pour limiter l'impact des nuisances sonores pour les riverains.**

d) Autres sujets ne relevant pas des compétences communales

- Possibilité de mettre à disposition des composteurs collectifs
→ **La collecte des déchets est gérée par la CCVH, qui propose des composteurs individuels en remplacement des poubelles vertes. En cas de demande groupée, la mise à disposition d'un composteur collectif sur le domaine public pourrait être étudiée. Une demande de mise à disposition de compost à la déchetterie de Montarnaud est en cours. Enfin, il est rappelé que les coûts risquent d'augmenter car le site d'enfouissement de Soumont arrive à saturation.**

3- Rappel des principaux projets municipaux en cours

a) Espaces publics

L'étude de programmation urbaine réalisée en 2022 a permis de réaliser un programme chiffré visant à embellir les espaces publics avec cohérence, optimiser la circulation pour sécuriser les déplacements à pied ou en vélo, et apaiser notre cœur de village pour développer l'activité économique.

Le maître d'œuvre qui réalisera le projet devrait être nommé cet été (candidatures en cours d'analyse) et les travaux devraient démarrer en 2024 avec dans un premier temps l'aménagement de l'avenue du Pradas. La 2^{ème} phase concerne l'avenue de Montpellier et l'esplanade, et la 3^{ème} l'avenue de Pins et Gilbert Sénes.

b) Cave coopérative

Après un état des lieux du site, des ateliers de concertation et la définition précise des besoins l'année dernière, notre maître d'œuvre finalise actuellement le programme et le budget pour accompagner la municipalité dans l'organisation d'un concours de conception réalisation au second semestre 2023.

Avec l'acquisition de ce site emblématique et central de Montarnaud, la municipalité souhaite concevoir un espace public fédérateur comprenant notamment : salle de spectacle, médiathèque, pôle social et espace de parentalité, école intercommunale de musique et de danse, mairie, brasserie associative ainsi que les espaces publics attenants (parvis, stationnement, jardins...).

c) Renouvellement du plateau sportif entre les terrains de tennis et le collège

L'aménagement d'un pump track a été réalisé en juin 2023, avec une inauguration le 5 juillet. Suivrons la réalisation d'un terrain multisport (handball et basket) par le Département (utilisé par les collégiens en période scolaire et les associations en soirée et le week-end), d'un skate-park sur l'existant, d'une aire de street-workout et de jeux d'enfants et d'une salle des jeunes qui sera réalisée en 2024.

d) Extension de l'école maternelle

Les travaux ont démarré en début d'année et consistent à réaliser un nouveau bâtiment permettant l'aménagement de salles périscolaire, de classe, et de repos.

e) Entrées de ville depuis l'A750 (accès à la ZAC du Pradas tranche 3) et depuis Bel-Air (giratoire)

Ces travaux sont respectivement prévus après la finalisation des constructions individuelles de la ZAC bordant l'avenue de Saint-Paul (murs de clôture) et en fin d'année 2023. Il est notamment prévu un plateau traversant au droit des accès à la tranche 3 du Pradas et la réalisation d'une chicane sur le pont du ruisseau des Mages côté Bel-Air.

4- Rappel des principales actions municipales en cours

a) Embellissez votre cadre de vie

Depuis mars 2022, la municipalité met à disposition des plantes et supports pour les montarnéens désireux de fleurir devant chez eux. [Plus d'informations sur le site de la municipalité](#), ou à l'accueil de la mairie.

b) Signalez les dysfonctionnements avec BetterStreet

Depuis février 2021, vous pouvez signaler directement à la municipalité via cette application libre les anomalies rencontrées sur notre commune : nid de poule, vandalisme, problème de signalisation, dépôt sauvage... [Plus d'informations sur le site de la municipalité](#), ou à l'accueil de la mairie.

c) Extinction nocturne de l'éclairage public

Suite à de nombreuses demandes, le créneau horaire d'extinction nocturne de l'éclairage public va être décalé à 0h/6h (au lieu de 23h/5h). Le remplacement des ampoules énergivores par des LED se poursuit, à l'aide d'une convention signée avec Hérault Energie pour une durée de 5 ans.

d) Mise en place de la vidéo protection

13 caméras sur 8 sites sont en cours de déploiement : entrées de ville, parking de la salle des fêtes, parking de l'école maternelle et parvis de l'école élémentaire.

Le contrôle sera réalisé par la gendarmerie, la municipalité n'aura pas accès aux enregistrements.